

**OBJET : conventions de partage de moyens, locaux et prestations entre la Ville et la Communauté d'Agglomération Plaine Commune**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant le principe retenu d'une organisation territorialisée des Services techniques de Plaine Commune, et la nécessité d'organiser conventionnellement le maintien des conditions d'une collaboration étroite entre les services transférés à la communauté d'agglomération et les services de la ville,

Vu les projets de convention portant sur :

- l'entretien des Espaces verts des bâtiments et équipements communaux et du cimetière
- les prestations pour les illuminations et les fêtes et cérémonies, l'éclairage extérieur des stades, des groupes scolaires, des bâtiments communaux et des réseaux divers,
- le partage des moyens et des locaux
- le partage des moyens pour l'entretien des véhicules.

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du Conseil, les membres des groupes "Union pour un Nouvel Aubervilliers" et "Faire mieux à Gauche" s'étant abstenus,

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les conventions citées ci-dessus entre la VILLE et PLAINE COMMUNE et autorise Monsieur le Maire à les signer.**

Le Maire,